



Chers adhérents,

J'aimerais pouvoir revenir vers vous avec quelques bonnes nouvelles à annoncer cependant, les actualités concernant la situation sanitaire soufflent, en permanence, le chaud et le froid. Dans ces conditions, excepté pour les nageurs de haut niveau, leurs partenaires d'entraînement et les adhérents en situation de handicap, **l'accès aux bassins demeure impossible**. Les activités alternatives restent disponibles mais ne sauraient remplacer la pratique sportive.

De la même façon, **les conditions sanitaires ne nous ont pas permis d'organiser notre Assemblée Générale vendredi dernier**. Le Comité Directeur, en accord avec les directives gouvernementales, a pris la décision de **reporter la tenue de l'Assemblée jusqu'à ce qu'il soit possible de l'organiser en présentiel** dans des conditions satisfaisantes.

Cependant, le Comité Directeur a pris un certain nombre de décisions qu'il nous semble important de vous communiquer. Il demeure bien entendu que ces décisions seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale en temps et en heure. Dans cette attente, et conformément aux statuts, les décisions du Comité Directeur sont **exécutives**.

Certains d'entre vous ont posé des questions concernant un éventuel remboursement des cotisations. Conformément aux directives émanant de nos Fédérations Sportives et en accord avec notre statut Associatif ; **nous n'envisageons pas de remboursement**. En effet, nous ne sommes pas une organisation commerciale et, à ce titre, nos adhérents payent une cotisation et non une prestation ou un service.

Cette situation, en temps normal, **profite à tous** et explique pourquoi nos cotisations, même si elles sont significatives, ne peuvent être comparées à ce que pourrait coûter la pratique de notre sport dans des conditions de qualité semblables. **En effet, si nous avons un statut commercial, les cotisations devraient être triplées** (location des bassins, location des bureaux, arrêt des subventions, abandon du bénévolat au profit d'activité salariée, charges, TVA ...).

Cela étant dit, nous sommes parfaitement conscients de l'impact financier que représente la cotisation et de la frustration qu'a engendrée la mise en sommeil de nos activités. Dans ces conditions, le Comité Directeur a pris les décisions suivantes :

- **Un montant de 53 000 € a été, d'ores et déjà, provisionné sur l'exercice 2020** pour compenser l'impact Covid-19
- Une **aide exceptionnelle sera demandée à nos partenaires institutionnels** pour abonder cette provision
- **Les cotisations pour l'année 2021 / 2022 resteront inchangées.**
- Pour toute réinscription **valide** (Groupe, Cotisation payée, Fiche d'inscription) effectuée avant le **10 juillet 2021** ; une réduction exceptionnelle de
 - **150€** pour les nageurs nés entre 2020 et 2016
 - **200€** pour les nageurs nés entre 2015 et 2004
 - **250€** pour les nageurs nés en 2003 et avant
- Cette **réduction ne sera pas cumulable** avec les réductions étudiant et/ou famille et strictement réservée aux nageurs ayant acquitté la totalité de leur cotisation pour l'année 2020/2021.
- Le bureau se réservera le droit **de prolonger la date limite applicable** pour les réductions en fonction du nombre de réinscriptions et du budget disponible.

Nous espérons que ces mesures exceptionnelles et tout à fait significatives permettront de conserver votre confiance et votre soutien pour l'année en cours et à venir. Nous souhaitons vivement que les activités sportives au bassin pourront reprendre au plus vite et vous remercions pour votre patience et votre soutien.

Pour le Comité Directeur,

Philippe Casbas
Président,